



**Consulat Général d'Italie
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR "RÉSIDENCE ÉLECTIVE" (V.N.)

Le visa pour résidence élective permet l'entrée en Italie, aux fins de séjour, aux étrangers qui souhaitent s'établir dans notre pays et qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins de manière autonome, sans exercer aucune activité professionnelle.

Pour demander le visa, il faut présenter :

1. [Formulaire de demande de visa](#) de séjour dûment rempli et signé ;
2. Passeport en cours de validité d'au moins 15 mois supérieur à la durée du séjour ;
3. Une photo récente au format [ICAO](#) ;
4. Documentation relative à la disponibilité d'un logement à élire comme résidence ;
5. Ressources économiques autonomes, amples et documentées, dont on peut raisonnablement supposer la continuité dans le futur (revenus substantiels, pensions, rentes, propriété immobilière).

ATTENTION : La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative pour les usagers. Le Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.